



14 avenue Albert Sorel  
CS 15245  
14 052 CAEN cedex 4

téléphone  
02 31 86 18 56  
télécopie  
02 31 85 78 60

[int.0140013n@ac-caen.fr](mailto:int.0140013n@ac-caen.fr)

## Vérification des structures artificielles d'escalade (SAE) de divers établissements de l'académie de Caen – 2017 / 2020

Document unique de marché

(règlement de la consultation et conditions  
administratives et techniques particulières)

**Marché n° : 2017- GPTSAE – 19140013400018**

1. Pouvoir adjudicateur
2. Objet
3. Procédure
4. Durée et reconduction
5. Variantes
6. Allotissement
7. Pièces contractuelles
8. Renseignements d'ordre juridique et économique
9. Présentation des offres :
10. Jugement des offres
11. Forme des prix et révision
12. Description des besoins
13. Exécution de la prestation
14. Facturation et règlement

Liste des établissements membres du groupement de commande

**Date limite de réception des offres : vendredi 30 juin 2017 à 12h**

**Contact** : M. Denis JAGU, [denis.jagu@ac-caen.fr](mailto:denis.jagu@ac-caen.fr) et aux adresse postale et téléphone en en-tête

**1. Pouvoir adjudicateur** : Lycée Malherbe, 14 avenue Albert Sorel, CS 15245 14052 Caen Cedex, agissant comme coordonnateur du « groupement de commandes pour la vérification des structures artificielles d'escalade ».

**2. Objet** : la consultation porte sur la vérification réglementaire de structures artificielles d'escalade (classification CPV 71630000-3) de 11 collèges et lycées des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne (12 SAE) – liste en fin de document.

**3. Procédure** : le marché est passé sous une forme adaptée (art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

**4. Durée et reconduction** : le marché est conclu pour une première durée d'un an (une vérification annuelle) ; il pourra être reconduit trois fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur.

**5. Variantes** : les variantes ne sont pas autorisées.

**6. Allotissement** : le marché n'est pas divisé en lots.

**7. Pièces contractuelles** : le marché sera régi par :

- les dispositions du présent document
- le cahier des clauses administratives et générales « fournitures courantes et services ».
- les propositions de prix (fiches de recensement des besoins)

**8. Renseignements d'ordre juridique et économique** : les candidats produiront à l'appui de leur offre :

- La copie du ou des jugements prononcés s'ils sont en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (ou formulaire DC1<sup>1</sup>).

Les candidats retenus devront en outre être en mesure de justifier qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales (attestation fiscale, certificat social et attestation de vigilance)

Les candidats retenus auront à compléter et signer, avant l'attribution du marché, l'acte d'engagement qui leur sera fourni par le lycée (formulaire ATTR11<sup>1</sup>)

### **9. Présentation des offres :**

Documents	Mode de transmission
Le présent document paraphé et signé	Papier ou fichier pdf
Propositions de prix (recensement des besoins)	Papier ou fichier pdf
Mémoire technique « moyens mis en œuvre »	Papier ou fichier pdf

La transmission électronique des fichiers se fera à l'adresse : [int.0140013n@ac-caen.fr](mailto:int.0140013n@ac-caen.fr)

**10. Jugement des offres** : les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Prix : 70 %
- Moyens mis en œuvre : 30 % ; dans un mémoire de forme libre, le candidat indiquera les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser la mission (qualification des intervenants, temps prévu, matériels, ...).

**11. Forme des prix et révision** : les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires figurant dans les propositions de prix.

Les prix sont fermes la première année d'exécution du marché. Ils seront ensuite révisibles annuellement, sur proposition du titulaire, selon le dernier indice mensuel connu du coût du travail – salaires et charges – ensemble des secteurs – base 100 en 2012 (identifiant INSEE: 001565137).

<sup>1</sup> Les formulaires types sont disponibles sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

## **12. Description des besoins :**

Une fois par an, un technicien grimpeur compétent devra :

- constater le niveau de sûreté globale de l'équipement et des ancrages ;
- contrôler toutes les fixations, les ancrages et scellements, les systèmes d'assurage, les organes porteurs et les organes mobiles ;
- déterminer les phénomènes d'usure normaux ou anormaux ; préconiser des mesures préventives ou correctives à prendre le cas échéant ;
- rédiger un rapport d'intervention.

Cette intervention sera faite conformément aux normes et articles :

- EN 12572 de mars 1999 « SAE : points d'assurage, exigence de stabilité et méthodes d'essai
- NF S52-400 de septembre 1998 « équipements de jeu : points de fixation »
- NF P90-312 de mai 2007 « matériels de réception pour structures artificielles d'escalade avec points d'assurage »
- R233-151 du code du travail modifié par le décret n° 2004-249
- NF P90-300 et NF P90-301

Ou toutes normes plus récentes qui s'y substitueraient.

Le descriptif des structures à contrôler est présent dans le dossier de chaque établissement qui comprend :

- Fiche de recensement des besoins ; lorsque cette fiche est incomplète, les renseignements détaillés figurent dans les autres documents.
- Photos
- Autres documents, lorsqu'ils étaient disponibles : dossier des ouvrages exécutés, documents de conformité, notes de calcul, rapports de vérification,...

Ces documents sont disponibles sur: <http://malherbe.etab.ac-caen.fr/spip.php?rubrique82>

**13. Exécution de la prestation** : la vérification interviendra entre la rentrée scolaire et les vacances de Toussaint, soit pour l'année 2017, entre le 5/9 et le 20/10.

Le prestataire prendra rendez-vous au préalable avec la personne référente mentionnée sur la fiche de recensement des besoins.

**14. Facturation et règlement** : les facturations des prestations seront émises à destination de chacun des établissements adhérents au groupement, sous forme papier ou dématérialisée, en même temps que le rapport.

Le règlement se fera dans un délai maximal de trente jours à compter de la réception de la facture ou de son dépôt dématérialisé, par virement administratif. Pour ce faire le titulaire du marché adressera avec sa première facture un relevé d'identité bancaire (IBAN), si celui-ci ne figure pas déjà sur sa facture.

**Etablissements membres du groupement de commandes :**

- Lycée Malherbe (2 SAE : mur et grotte), 14 avenue Albert Sorel, 14000 Caen
- Collège Pasteur, 16 rue Pasteur, 14000 Caen
- Lycée Laplace, 130 rue de la Délivrande, 14000 Caen
- Lycée François Rabelais, 1 rue Elsa Triolet, 14123 Ifs
- Collège Quintefeuille, 10 rue du Val Pican, 14470 Courseulles sur Mer
- Collège Alfred Kastler, avenue Jean Monnet, 14810 Merville-Franceville
- Collège Louis Pasteur, 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 50000 Saint Lô
- Collège Saint Exupéry, 13 rue du 505<sup>e</sup> Airborne, 50480 Sainte Mère Eglise
- Lycée Victor Grignard, 12 rue Guillaume Fouace, 50100 Cherbourg
- Lycée Mezeray, 6 place Robert Dugué, 61200 Argentan
- Collège Jean Racine, 75 place du Champ du Roi, 61000 Alençon